Questions orales

Lorsque des produits appartenant à une classe donnée peuvent servir à la fois à des fins militaires et civiles, des consultations ministérielles auront lieu. Les hélicoptères en sont un exemple.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le Cabinet ont-ils été consultés au sujet de la décision de vendre des pièces de moteurs d'hélicoptères au régime d'Iran, alors qu'elles peuvent manifestement être utilisées à des fins militaires? Cette décision n'aurait-elle pas dû être prise au plus haut échelon de gouvernement? Pourquoi a-t-on décidé de vendre ces produits à l'Iran à ce stade-ci?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on m'informe que cette vente a été approuvée par les fonctionnaires, selon la Procédure habituelle. La société Pratt & Whitney nous a garanti que les pièces de rechange en question destinées à l'hélicoptère Bell 212 sont prévues pour servir à des fins civiles. La société a ajouté que la puissance nécessaire à un hélicoptère militaire est nettement supérieure à celle du Bell 212 et que le moteur en question, le PT6 T-3 ne peut être monté sur l'hélicoptère Cobra, à moins de procéder à d'énormes modifications impossibles à réaliser en Iran.

LE CANADIAN DEFENCE PRODUCTS GUIDE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai en main un exemplaire du Canadian Defence Products Guide, publié par le ministère des Affaires extérieures. Dans ce document, on précise que le moteur dont le vice-premier ministre vient de parler a des applications militaires et qu'il peut être monté sur l'hélicoptère Cobra. Dois-je supposer que le gouvernement ne lit pas ses propres documents ou encore, que ces permis d'exportation ont été accordés à la société Pratt & Whitney pour d'autres raisons? Comment pouvez-vous justifier qu'on fasse dans votre propre document de la publicité pour ce moteur et que . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député sait pertinemment qu'il ne convient pas de s'adresser directement au ministre. Je lui demande donc de reformuler le reste de sa question.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je demande au minisfier, par votre entremise, comment le gouvernement peut justidocument de ces pièces à l'Iran, alors que dans son propre et utilisées à des fins militaires?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je répète au commerciale. Des demandes de permis sont parfois refusées. lère Cobra ont été commandées, les demandes en question ont sont utilisées. Lorsqu'il est manifeste que des pièces de rechange refusées. Lorsqu'il est manifeste que des pièces de rechange refusée. En fait, une requête en ce sens avait été présentée en l'esprit sinon la lettre des lignes directrices dont parle le député.

[Français]

LE REVENU NATIONAL

LES RENSEIGNEMENTS VOLÉS—LA PROTECTION DES CONTRIBUABLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Nous savons maintenant que des renseignements personnels de 16 millions de contribuables sont dans les mains d'un voleur. C'est une situation très sérieuse. Ma question au ministre est la suivante: Qu'est-ce que le gouvernement va faire précisément pour protéger les contribuables?

[Traduction]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Sans chercher à me dérober, monsieur le Président, je ne puis affirmer, pas plus d'ailleurs que ne pourrait le faire le député, que les renseignements sont entre les mains de voleurs. Cela se pourrait, mais nous n'en savons rien, et c'est tout ce que je puis lui dire au sujet de l'enquête en cours.

Que peut faire le gouvernement? Il prend à l'heure actuelle des précautions supplémentaires. Si je devais en revéler la nature au député, je les affaiblirais dans une certaine mesure. Je ne puis que lui assurer, comme je l'ai déjà fait au très honorable chef de l'opposition, que nous prenons naturellement cette affaire très au sérieux. Nous avons demandé à la GRC d'évaluer les méthodes qui jusqu'à maintenant avaient très bien réussi à assurer le caractère très secret de ces renseignements. J'ai ordonné de procéder à un examen approfondi. Nous avons avisé d'autres ministères et les provinces, et nous prenons toutes les précautions possibles pour éviter que l'utilisation abusive de ces renseingments ne cause de sérieux préjudices.

L'UTILISATION DES NUMÉROS D'ASSURANCE SOCIALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre sait pertinemment que l'accès à ces renseignements peut causer un très sérieux préjudice à la vie privée des Canadiens. Ainsi, pendant l'heure du dîner, l'un de mes collaborateur a téléphoné à la Banque Toronto-Dominion et a simplement fourni le numéro d'assurance sociale et le nom d'une personne. Sur quoi on lui a répondu qu'il pourrait ainsi obtenir la cote de crédit de la personne en question. Voilà de quoi beaucoup inquiéter les 16 millions de Canadiens qui savent maintenant que quelqu'un possède ces renseignements. Je demande très précisément au ministre ce qu'il fait pour informer ceux qui sont directement touchés par cette très grave situation et qui voudraient se protéger.

• (1425)

Des voix: Bravo!